



SNUipp -FSU

19 boulevard Wallach

68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Education Nationale.

Vendredi 8 janvier 2016

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3800> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

- 1) Mardi 26 janvier 2016 : TOUS EN GREVE pour nos SALAIRES !**
- 2) Mercredi 13 janvier 2016 : CAPD des promotions**
- 3) Indemnités REP et REP+ : pour les enseignants référents aussi**
- 4) Obligations de service des maîtres formateurs**
- 5) Postes aux concours PE de 2016**

1) Mardi 26 janvier 2016 : TOUS EN GREVE pour nos SALAIRES !

Le 26 janvier, le SNUipp-FSU appelle les personnels des écoles à se mettre en grève et à manifester pour la revalorisation des salaires. Avec les enseignants, c'est l'ensemble des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique qui sont invités à se mobiliser.

Alors pourquoi faire la grève le 26 janvier ?

Lire sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3794>

Lire aussi :

- Nouvelle baisse des salaires au 1er janvier 2016 (<http://68.snuipp.fr/spip.php?article3795>)
- La grille des salaires au 1er janvier 2016 (<http://68.snuipp.fr/spip.php?article3796>)

2) Mercredi 13 janvier 2016 : CAPD des promotions

Dès la fin de la CAPD, nous publierons les résultats sur notre site (<http://68.snuipp.fr/spip.php?article3787>)

Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées sur notre site et dans notre journal, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978).

Pour l'exercer, contactez le syndicat, dès maintenant par mail (snu68@snuipp.fr).

3) Indemnités REP et REP+ : pour les enseignants référents aussi

Le ministère vient de confirmer au SNUipp-FSU que les enseignants référents avaient droit aux indemnités REP et REP+.

En réponse à une demande du SNUipp-FSU, le ministère confirme que les enseignants intervenant dans le cadre des RASED ou les TZR (tel que cela est précisé dans la circulaire du 8 septembre 2015), les enseignants référents handicap peuvent bénéficier des indemnités REP et REP+ au prorata de l'exercice des fonctions dans les écoles ou établissements y ouvrant droit, au même titre que les enseignants des RASED et les remplaçants.

Lire aussi

Qui perçoit et sous quelles conditions les nouvelles indemnités REP et REP+ ? :

<http://www.snuipp.fr/Indemnitees-REP-et-REP>

4) Obligations de service des maîtres formateurs

Lire la suite sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3799>

5) Postes aux concours PE de 2016

Avec 12 911 places ouvertes aux différents concours de recrutement de professeur des écoles, c'est un millier de postes en plus par rapport à 2015.

LIRE LA SUITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3798>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales